



Fédération Autonome de la Fonction Publique

La FA-FP poursuit son engagement pour une réelle reconnaissance des Outre-mer !

Après s'être fortement impliquée dans les travaux du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) pour la reconnaissance pleine et entière de la Fonction publique à Mayotte¹, la FA poursuit son engagement dans l'océan indien au travers du dernier rapport issu des travaux de la Formation spécialisée n° 5 (FS5) du CSFPT présidée par la FA-FPT, rapport intitulé : « *Vers l'emploi titulaire dans la FPT de la Réunion : une ambition à partager* »².

Ce rapport a été remis fin mars à Mme la Ministre des Outre-mer en présence de M. Philippe Laurent, Président du CSFPT, de Mme Elisabeth Rozier, chargée d'études, et de Bruno Collignon en tant que Président de la FS5.

Au-delà du versant territorial, la FA va poursuivre son développement dans le versant hospitalier, en soutenant notamment les actions menées au sein des centres hospitaliers ultramarins comme celui du CHU de la Réunion.

Dans le même temps, les agentes et agents de l'État exerçant leurs missions en Outre-mer sont également représenté·e·s au travers des syndicats créés dans les différents ministères (Enseignement supérieur-recherche, Intérieur, Écologie).

De la Guyane à la Guadeloupe, de la Réunion à la Martinique en passant par Mayotte pour ne citer que ces départements, la FA considère que le service public en Outre-mer doit disposer, tout comme en métropole, de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice des missions de service public adaptées aux besoins des usagers.

Dans ce sens, la FA vient de solliciter Monsieur Olivier Serva, député de la Guadeloupe, pour une audition dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par Monsieur le Premier ministre, mission relative aux mobilités et aux carrières des fonctionnaires ultramarins, dans l'objectif notamment de trouver les moyens de faciliter le retour des fonctionnaires ultramarins résidant dans l'hexagone et qui veulent revenir travailler auprès de leur famille dans leur territoire d'origine³.

Pour la FA, les départements et régions d'Outre-mer sont des territoires de la République à part entière et doivent à ce titre bénéficier d'une égalité réelle en matière de service public !

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**

⁽¹⁾ : « Mayotte : les oubliés de la république » Rapport du CSFPT en date du 2 juillet 2014

⁽²⁾ : Rapport du CSFPT en date du 15 novembre 2017

⁽³⁾ : Lettre co-signée par Michel Mani et Bruno Collignon en ligne sur le site de la FA

COMMUNIQUÉ



FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>